

BIORHIN VOUS INFORME

Note d'information n°9

Pfastatt, le 18/04/17

Phase préanalytique

- Assouplissement des règles de **jeûne** : à ce jour, parmi les analyses traitées au laboratoire, seuls les paramètres du bilan lipidique ou la glycémie à jeun doivent être prélevés après 10h de jeûne.

N'hésitez pas à vous référer au Manuel de prélèvement et au Référentiel externe consultable en ligne.

Pour tous les paramètres plus rares transmis à des laboratoires spécialisés, veuillez contacter le laboratoire.

- Certains paramètres ne peuvent être prélevés à domicile en raison de la nécessité d'un prétraitement rapide ou de conditions de conservation très particulières (cryoglobulines, agglutinines froides, par exemple).

Identitovigilance

Le dernier audit COFRAC auquel nous venons de participer au mois de mars a mis en évidence des pistes d'amélioration dans la gestion administrative des dossiers.

En effet, l'Article R.1112-3 du Code de Santé Publique et l'Instruction N° DGOS/MSIOS/2013/281 du 7 juin 2013 relative à l'utilisation du nom de famille pour l'identification des patients dans les systèmes d'information des structures de soins définissent les données administratives strictes et celles dont l'importance est secondaire.

Le nom de famille (ou patronyme, nom de naissance, nom de jeune fille) fait partie des éléments prioritaires (ou traits stricts) au même titre que la date de naissance et le sexe.

Nous vous invitons à prendre le temps de noter cette information au moment du prélèvement. Elle apparaîtra sur les étiquettes d'identification que vous utilisez pour les ordonnances renouvelables.

En l'absence de cette information, nous sommes tenus de déranger le préleveur ou le patient lui-même pour l'obtenir et établir systématiquement une non-conformité.

Textes de référence :

o Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

o Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé

o Article 57 du Code Civil

o Article R.1112-3 du Code de Santé Publique

Boîte à idées

N'hésitez pas à nous faire part de toute suggestion en vue d'améliorer notre fonctionnement commun en contactant vos interlocuteurs habituels. Vos propositions constructives seront étudiées avec grand intérêt.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer nos salutations confraternelles.

Les biologistes de BIORHIN